



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Essonne

Service Apprentissage
01 69 47 54 30/35/36

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Seules les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers de l'Essonne, y compris celles en double immatriculation RM et RCS, sont concernées par cette procédure

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne (CMA 91) tient à votre disposition et/ou vous adresse les contrats d'apprentissage réglementaires et vous assiste dans vos formalités.

1 L'ENTREPRISE	1. RENSEIGNE TOUS LES CHAMPS DU CONTRAT ou AVENANT (cerfa FA13a n° 10103*04) Date et Fait signer les 3 feuillets de la liasse (employeur + apprenti + représentant légal si apprenti mineur) 2. FAIT PARVENIR LE CONTRAT AU CENTRE DE FORMATION (CFA)		
2 LE CFA	1. COMPLÈTE LE CADRE QUI LUI EST RÉSERVÉ , et y appose son « cachet » pour « VISA » 2. ADRESSE LE CONTRAT « VISÉ » à l'entreprise		
3 L'ENTREPRISE	CONTRÔLE L'ENSEMBLE DU DOSSIER (contrat + pièces obligatoires à l'enregistrement) en cochant les cases de la fiche de contrôle au verso de ce document		
4 L'ENTREPRISE	ADRESSE LE DOSSIER COMPLET (contrat d'apprentissage renseigné + signé + visé par le CFA + pièces justificatives demandées) (avant la date de début du contrat ou 5 jours ouvrables après) <u>avec la fiche de contrôle (au verso), renseignée et signée</u> A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - SERVICE APPRENTISSAGE		
5 LA CMA 91	<i><u>Si le dossier est complet</u></i> (contrat conforme et visé par le CFA + pièces justificatives) <i>il est enregistré et transmis à la DDTEFP pour validation de l'enregistrement, puis aux différents partenaires : (URSSAF, Caisse de retraite complémentaire, CFA, Région IdF, DARES)</i>	<i><u>Si le dossier est incomplet</u></i> <i>il fait l'objet d'une relance pour demande de complément(s) d'informations et/ou des pièces justificatives manquantes</i>	<i><u>Si le dossier est non conforme à la réglementation</u></i> <i>il fait l'objet d'un REFUS d'enregistrement</i> <i><u>Ex : pas de retour des informations et/ou des pièces demandées par relance des services</u></i>

Après examen de votre dossier par notre service, vous recevrez par écrit la suite que nous lui réserverons

→→→ Fiche de contrôle au verso →→→

Fiche de contrôle du dossier « **CONTRAT D'APPRENTISSAGE** » (À joindre obligatoirement à votre dossier)

1. Contrôle du contrat *(lire attentivement la notice jointe au contrat)*

MENTIONS VERIFIEES A MINIMA	CONTROLE
VISA DU CFA	<input type="checkbox"/>
Signatures des parties	<input type="checkbox"/>
Dates début/fin du contrat	<input type="checkbox"/>
% de rémunération + incidence de la majorité de l'apprenti sur sa rémunération en cours de contrat	<input type="checkbox"/>
Montant du salaire d'embauche	<input type="checkbox"/>
Intitulé du diplôme préparé par l'apprenti	<input type="checkbox"/>
Situation de l'apprenti avant ce contrat d'apprentissage	<input type="checkbox"/>
Intitulé du dernier diplôme obtenu par l'apprenti	<input type="checkbox"/>
Nationalité de l'apprenti	<input type="checkbox"/>
Mention « travail sur machines dangereuses ... » complétée (1 ou 2)	<input type="checkbox"/>

2. Contrôle des pièces demandées selon les cas *(lire attentivement la notice et les documents joints au contrat)*

PIECES DEMANDEES	DANS QUELS CAS	CONTROLE
cerfa FA13a n° 10103*04 « contrat d'apprentissage »	pour tous les employeurs : présence obligatoire des 3 feuillets	<input type="checkbox"/>
Fiche médicale d'aptitude de l'apprenti délivrée par la médecine du travail	a) obligatoire à l'enregistrement / apprenti : - mineur effectuant des heures sup. - mineur ou majeur : reconnu handicapé ou affecté à des travaux dangereux	<input type="checkbox"/>
	b) exigible pour les apprentis majeurs et autres apprentis mineurs 15 jours après l'enregistrement du contrat	<input type="checkbox"/>
Dérogation pour travaux sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers a) Copie de la dérogation de l'Inspecteur du travail (modèle de demande de dérogation ci-joint) b) A défaut de la dérogation de l'Inspecteur du travail : Copie de la demande de dérogation + celle du récépissé de l'envoi en R/AR	Uniquement pour apprenti mineur, non titulaire d'un CAP + activité la nécessitant : mention sur la fiche d'aptitude médicale	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/>
Apprenti étranger a) Ressortissant d'un pays de l'Union Européenne b) Ressortissant d'un pays hors Union Européenne	a) Justificatif de domicile b) Titre de séjour avec autorisation de travail en France	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/>
Certificat de scolarité fin de 3^{ème} de collège	Apprenti de 15 ans révolus et - 16 ans	<input type="checkbox"/>
Dérogation : a) Allongement ou réduction de la durée du contrat b) Début de contrat hors période légale	Dérogation à formaliser au préalable avec le CFA <i>(Période légale : 3 mois avant et 3 mois après le début du cycle de formation)</i>	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/>
Justificatifs de compétence du Maître d'Apprentissage a) Justificatifs pour un nouveau Maître d'Apprentissage b) Justificatifs déjà donnés à la Chambre de Métiers	a) si le M.A. n'a jamais formé d'apprenti au diplôme préparé par le jeune b) si les justificatifs ont été transmis au service pour un autre apprenti	a) <input type="checkbox"/> b) <input type="checkbox"/>
Document de résiliation du précédent contrat de l'apprenti	si le contrat fait suite à une rupture de contrat	<input type="checkbox"/>
Copie du précédent contrat d'apprentissage de l'apprenti	si l'apprenti prépare un autre diplôme sous contrat d'apprentissage	<input type="checkbox"/>
Relevé de notes d'examen de l'apprenti	si l'apprenti prolonge d'une année son apprentissage suite à son échec à l'examen	<input type="checkbox"/>

Fait le à

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise